

Date de dépôt : 13 octobre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Vincent Maitre : Priorités du DIP : Mais où est donc passé le Sport ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Différentes voix s'élevaient à la fin du printemps 2009 pour en appeler à la promotion du sport populaire et à la convocation de la commission cantonale des sports que l'on savait en veilleuse. Des propos rassurants du magistrat du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), alors en charge de ce dicastère, promettaient d'aller de l'avant afin de répondre aux besoins exprimés dans le canton. On pouvait dès lors s'attendre à ce que tout soit mis en œuvre pour doter enfin la République et canton de Genève d'une véritable politique en la matière.

Depuis le début de cette nouvelle législature, c'est au département de l'instruction publique (DIP) qu'incombe la mission de gérer la politique du sport de façon générale. Devenu département de l'instruction publique, de la culture et du sport, il lui revient de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant de divers milieux. Relevons, par ailleurs, que le nouveau responsable, Monsieur Charles Beer, s'est d'emblée montré tout aussi décidé à aller de l'avant que son prédécesseur, si l'on en croit les déclarations faites à la fin de la dernière législature et depuis la redistribution des maroquins.

Le programme de législature 2010-2013 a inscrit dans sa feuille de route différentes mesures visant à élaborer une politique du sport. On ne peut à cet effet que se réjouir de la collaboration du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) sur ces dossiers. On nous annonce notamment la valorisation du sport à l'école, la mise sur pied d'une fondation pour le sport, la mise en œuvre d'une politique d'accueil pour les grands événements, la promotion du sport pour chacun, l'organisation de nouveaux « Jeux de Genève » et la réalisation d'infrastructures sportives en partenariat avec les communes et le secteur privé.

Force est malheureusement de constater qu'il n'est nullement fait mention du sport dans la liste des priorités pour l'instruction publique qui en sont restées à 13 depuis leur publication en janvier 2005. Dans ces conditions, quel crédit faut-il alors accorder aux intentions exprimées dans le programme de législature 2010-2013 s'agissant du sport à l'école et en dehors de l'école ?

Ma question est la suivante :

Pour quelles raisons le sport ne figure-t-il pas dans la liste des 13 priorités pour l'instruction publique disponible notamment sur le site du DIP?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis décembre 2009, le domaine du sport est placé sous la responsabilité du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) au sein de l'Etat de Genève. En janvier 2005, au moment où les 13 priorités pour l'instruction publique genevoise ont été présentées, cela n'était pas le cas, ce qui explique l'absence de mise en exergue d'un point spécifique consacré au sport.

Le développement du sport à Genève, en partenariat avec les communes et les milieux sportifs, est l'une des priorités du Conseil d'Etat et du DIP. Comme l'indique cette interpellation, le Conseil d'Etat a présenté en juin 2010 ses objectifs en matière de sport à travers son programme de législature 2010-2013. Dans sa 1^{re} orientation stratégique, il annonce qu'il « investira dans la recherche, l'enseignement supérieur, la culture et le sport ». Dans sa feuille de route, le 7^e objectif de la 1^{re} orientation stratégique précise qu'il va « élaborer une politique du sport », avec les objectifs suivants :

- collaboration avec les communes;
- valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire;
- mise en place du dispositif sport-études;
- mise en place d'une fondation pour le sport et d'une politique d'accueil pour les grands événements;
- promotion du sport pour chacune et chacun;
- organiser à l'échelle régionale avec l'Association genevoise des sports de nouveaux « Jeux de Genève »;
- réalisation, avec les communes et le secteur privé, d'infrastructures sportives et d'une patinoire.

Ces objectifs sont bien entendu toujours d'actualité. Leur réalisation sera déployée dès le début de l'année 2011 à travers un plan d'action qui permettra d'avoir une vision transparente des projets développés par le Conseil d'Etat au sein des différents axes politiques qu'il entend investir en matière de sport.

Le contenu de ces axes politiques, ainsi que les premiers projets concrets, seront présentés et débattus lors du Forum sur la politique cantonale du sport que le DIP organise le 5 février 2011.

Le Grand Conseil sera bien entendu tenu informé des résultats de ces travaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP